

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 205

27 janvier 2015

SOMMAIRE

Almet E&S S.à r.l	9804	Exfiro S.A	9797
Asport s.à.r.l.	9838	Fagolux S.à r.l	9796
Asport s.à.r.l. et Cie	9837	Fascolux S.A	9799
Basic Holding S.A	9795	Fausttranslations.com S.à r.l	9797
BB, C, s.à r.l	9795	Ferro Investment S.à r.l	9795
Betsah Invest S.A	9794	Financière du Stuff S.A	9798
Black Ocean S.A	9795	FinchCo S.à r.l	9799
BlueBay Funds	9801	Foodco Debt S.à r.l	9799
Bundesverband Investmentkraft S.A	9794	Foodco S.à r.l	9799
Cactus S.A	9794	Frontiers Capital	9799
Calama S.A	9834	F.T.P. S.A	9796
Cathepi	9801	F.T.P. S.A	9796
Certiway	9812	Galactus S.à.r.l.	9798
Cheming International Service S.A	9835	Galli & Galli S.à r.l	9797
Christian Ewen Studio für Moderne Bauelemente Sàrl	9800	Garconal S.à r.l. SPF	9798 9797
Chronolux Sàrl	9800	GPI Invest	9839
Claridon Luxembourg S.à r.l	9800	GrandVision Luxembourg S.à r.l	9798
Constropi SA	9800	Green capital Partners S.à r.l	9798
Cortland Investors II S.à.r.l	9823	Orbis Europe S.A	9808
Delisalades Luxembourg SA	9800	S.u.P. Premium IV	9811
Delli Zotti S.A	9800	Vaudoise Assurances Fund SA, SICAV-SIF	
Europa Cobalt S.à r.l	9794		9810
Europolis S.A	9796	W.P. Stewart Fund Management S.A	9806
EURX Epsilon Investment S.à r.l	9797		



Europa Cobalt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 753.900,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.731.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à Luxembourg en date du 2 décembre 2014

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 2 décembre 2014, il a été décidé de révoquer DELOITTE S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, de leur mandat de réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014205497/18.

(140229604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Betsah Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 156.129.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206731/10.

(140231108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Bundesverband Investmentkraft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 80.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue on date du 03 décembre 2014 que:

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue au registre des actions:

- Monsieur PHONG Daniel jurisconsulte, né le 5 juin 1970 a Vientiane (LAOS), demeurant professionnellement à L -1143 Luxembourg 2 rue Astrid,

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206752/16.

(140231359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Cactus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 65.282.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206775/10.

(140231103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.



Basic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 46.465.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2014.

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206724/16.

(140231471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

BB, C, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 92.562.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014206725/14.

(140231155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Black Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.920.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., Commissaire aux Comptes de la société BLACK OCEAN S.A. déclare par la présente, démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confié au sein de la société, avec effet au 01/01/2014.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014206736/13.

(140231886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Ferro Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014207910/11.

(140232321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.



Fagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Françoise ANTOINE-GOOSSE

Gérante

Référence de publication: 2014207909/11.

(140232481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

F.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 94.561.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 décembre 2014

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée décide de nommer, pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

conseil d'administration:

- Monsieur RIBEIRO ABRANTES Alvaro, demeurant à L-3270 BETTEMBOURG, 40 Route de Peppange,
- Monsieur GOMES DOS SANTOS Antonio, demeurant à L-5634 MONDORF LES BAINS, 10a Route de Luxembourg.
- Monsieur DE OLIVEIRA FERREIRA Elisio, demeurant à L-2168 Luxembourg, 64 rue de Mühlenbach,

commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A. ayant son siège social au 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65 469.

Le mandat de SOFINTER GESTION S. à r.l. n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207908/21.

(140232573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

F.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 94.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207907/10.

(140231885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.494.

Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt N°L120134106 du 31/07/2012

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014207895/12.

(140233351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.



EURX Epsilon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.732.

Les comptes annuels de la société EURX Epsilon Investment S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207899/10.

(140232202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Exfiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 16.468.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 novembre 2014 que:

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions:

- Monsieur PHONG Daniel, jurisconsulte, né le 5 juin 1970 à Vientiane (LAOS), demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014207905/16.

(140232835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Fausttranslations.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.700.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23/12/2014.

Référence de publication: 2014207935/10.

(140232405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Galli & Galli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 18, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207981/9.

(140232576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

GERP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 144.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207984/9.

(140232600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.



Galactus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.581.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207980/10.

(140233139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Garconal S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.191.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014207982/12.

(140233285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Green capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 161.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Green capital Partners S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014207977/11.

(140233014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

GrandVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 125.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207976/10.

(140233069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Financière du Stuff S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.803.

Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la convention de services et de domiciliation signée en date du 6 janvier 2005 avec la société FINANCIERE DU STUFF S.A. (RCS Luxembourg n° B105803), 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg et ceci avec effet au 23 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2014207943/11.

(140233378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.



Foodco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 106.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel / Eddy Perrier

Gérants

Référence de publication: 2014207924/11.

(140232827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Frontiers Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 170.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2014207926/11.

(140232704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

FinchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.486.

Le bilan au 30/09/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207915/10.

(140233408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Fascolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 168.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FASCOLUX S.A. L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2014207933/11.

(140233327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Foodco Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 169.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel / Eddy Perrier

Gérants

Référence de publication: 2014207923/11.

(140232826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.



Delli Zotti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff. R.C.S. Luxembourg B 73.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207822/9.

(140232516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Delisalades Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 55.688.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207821/9.

(140233503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Constropi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207779/9.

(140232501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Claridon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center.

R.C.S. Luxembourg B 94.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207761/9.

(140232924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Chronolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3522 Dudelange, 13, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 97.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207756/9.

(140233317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Christian Ewen Studio für Moderne Bauelemente Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 134.625.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207755/9.

(140233162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.



Cathepi, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 108.855.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207736/9.

(140232791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

BlueBay Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.020.

In the year two thousand fourteen, on the twelfth of December, Before us, Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of BLUEBAY FUNDS ("the Fund"), a public limited company ("société anonyme") having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 88.020. The Fund has been incorporated under the form of a "société d'investissement à capital variable" by a notarial deed of 3 July 2002 published in the Mémorial C number 1143 of 29 July 2002. The Articles of Incorporation have been amended in November 21 st, 2011 and for the last time by a notarial deed of December 17 th, 2012, published in the Mémorial C number 388 of February 16, 2013.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs. Fabienne Moreau, Jurist, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary, Mrs. Sophie Minette, Jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Carl Hasse, private employee, professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

- A. The present meeting has been called pursuant to a convening notice.
- B. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, as well as the number of Shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies received in view of the first extraordinary general meeting of Shareholders of the Fund held on 28 October 2014 have been annexed to the minutes of this meeting. They remain valid for the present meeting.
- C. As a first meeting with the same agenda has been held on the 28 th October 2014, no quorum is required for the present meeting by Article 67-1(2) of the Luxembourg law of 10 august 1915 on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.
- D. All the shares being registered shares, convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 24 November 2014.
 - E. The agenda of the present meeting is the following:

Agendo

- I. Approval of the following amendments to the Articles in order to clarify or improve the organisational and operational aspects of the Company.
- a) Amendment of the second paragraph of Article 4 to reflect the ability to transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg than the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders.
 - b) Deletion of the last paragraph of Article 5.
 - c) Deletion of all references to bearer shares within the Articles and amendment of Articles 7, 8, 15 and 31 accordingly.
- d) Amendment of the first paragraph of Article 8 in order to reflect that the Company may, in addition to being able to restrict or prevent the ownership of shares in the Company, also prohibit "certain practices (as disclosed in the Prospectus of the Fund) by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Fund it may be detrimental to the Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred and if stipulated in the Prospectus".
 - e) Insertion of a new paragraph after the eighth paragraph of Article 10 which shall read as follows:



"If for any reason the aggregate share price of a particular Class of shares within a Sub-fund falls below, or fails to attain, the value considered by the Board of Directors to be the minimum value required to ensure efficient financial management of such Class, or in the event of any material change in the political, economic or monetary situation, or in the interest of rationalisation, the Board of Directors may resolve to redeem all shares of the applicable Class(es) at the share price calculated on the Valuation Date on which such resolution takes effect. The Fund will inform the holders of the relevant Class(es) accordingly before the effective date of the compulsory redemption, detailing the reasons for and the procedure of the redemption. Subject to any other decision in the interest of shareholders, or to ensure the equitable treatment of shareholders overall, shareholders of the relevant Class may still apply for shares to be redeemed or converted free of charge before the compulsory redemption takes effect."

- f) Amendment of the first sentence of the fourth paragraph of Article 19 in order to reduce the notice period given to Directors for any meeting of the Board of Directors from three days to "at least twenty-four hours" before the time of the meeting.
 - g) Deletion of the last sentence of Article 21.
 - h) Deletion of the paragraph E. of Article 22., (v).
- i) Insertion of a new sub-paragraph entitled "Amalgamation of Classes" after the sub-paragraph "Merger of Sub-Funds" within Article 32 which shall read as follows:

"Amalgamation of Classes

If for any reason the aggregate share price of a particular Class of shares within a Sub-fund falls below, or fails to attain, the value considered by the Board of Directors to be the minimum value required to ensure efficient financial management of such Class, or in the event of any material change in the political, economic or monetary situation, or in the interest of rationalisation, the Board of Directors may resolve to allocate the assets of any Class to those of another existing Class within the Fund/Sub-Fund and to re-designate the shares of the Class or Classes concerned as shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). The Fund shall send a written notice to the shareholders of the relevant Class in a manner described in the Prospectus of the Fund. Subject to any other decision in the interest of shareholders, or to ensure the equitable treatment of shareholders overall, shareholders of the relevant Class may still apply for shares to be redeemed or converted free of charge before the amalgamation of Classes takes effect."

- II. Approval of minor stylistic amendments to Articles 1., 5., 9., 9. I. (j) and 9.,IV., 3.
- III. Miscellaneous.
- F. Having duly considered each item of the agenda, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to:

- amend the second paragraph of Article 4 to reflect the ability to transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg than the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders;

Second resolution

The Meeting resolves to:

- delete the last paragraph of Article 5;

Third resolution

The Meeting resolves to:

- delete all references to bearer shares within the Articles and amendment of Articles 7, 8, 15 and 31 accordingly;

Fourth resolution

The Meeting resolves to:

- amend the first paragraph of Article 8 in order to reflect that the Company may, in addition to being able to restrict or prevent the ownership of shares in the Company, also prohibit "certain practices (as disclosed in the Prospectus of the Fund) by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Fund it may be detrimental to the Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred and if stipulated in the Prospectus";

Fifth resolution

The Meeting resolves to:

- insert a new paragraph after the eighth paragraph of Article 10 which shall read as follows:
- "If for any reason the aggregate share price of a particular Class of shares within a Sub-fund falls below, or fails to attain, the value considered by the Board of Directors to be the minimum value required to ensure efficient financial



management of such Class, or in the event of any material change in the political, economic or monetary situation, or in the interest of rationalisation, the Board of Directors may resolve to redeem all shares of the applicable Class(es) at the share price calculated on the Valuation Date on which such resolution takes effect. The Fund will inform the holders of the relevant Class(es) accordingly before the effective date of the compulsory redemption, detailing the reasons for and the procedure of the redemption. Subject to any other decision in the interest of shareholders, or to ensure the equitable treatment of shareholders overall, shareholders of the relevant Class may still apply for shares to be redeemed or converted free of charge before the compulsory redemption takes effect.";

Sixth resolution

The Meeting resolves to:

- amend the first sentence of the fourth paragraph of Article 19 in order to reduce the notice period given to Directors for any meeting of the Board of Directors from three days to "at least twenty-four hours" before the time of the meeting;

Seventh resolution

The Meeting resolves to:

- delete the last sentence of Article 21:

Eighth resolution

The Meeting resolves to:

- delete the paragraph E. of Article 22., (v);

Ninth resolution

The Meeting resolves to:

- insert a new sub-paragraph entitled "Amalgamation of Classes" after the sub-paragraph "Merger of Sub-Funds" within Article 32 which shall read as follows:

"Amalgamation of Classes

If for any reason the aggregate share price of a particular Class of shares within a Sub-fund falls below, or fails to attain, the value considered by the Board of Directors to be the minimum value required to ensure efficient financial management of such Class, or in the event of any material change in the political, economic or monetary situation, or in the interest of rationalisation, the Board of Directors may resolve to allocate the assets of any Class to those of another existing Class within the Fund/Sub-Fund and to re-designate the shares of the Class or Classes concerned as shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). The Fund shall send a written notice to the shareholders of the relevant Class in a manner described in the Prospectus of the Fund. Subject to any other decision in the interest of shareholders, or to ensure the equitable treatment of shareholders overall, shareholders of the relevant Class may still apply for shares to be redeemed or converted free of charge before the amalgamation of Classes takes effect."

Tenth resolution

The Meeting resolves to:

- approve minor stylistic amendments to Articles 1., 5., 9., 9. I. (j) and 9., IV., 3.(as reflected in the Articles of Incorporation hereto attached)

Eleventh resolution

The Meeting resolves to:

- approve the miscellaneous item(s) raised during the Meeting.
- G. The Meeting decides to approve the above amendments to the Articles.

There was no quorum requirement for the meeting and resolution in order to be adopted must be carried out by at least two-thirds of the votes cast.

Pursuant to the attendance list, votes in favour of the resolutions were expressed (number of 32,262,625 shares for the first resolution, number of 32,262,625 shares for the second resolution, number of 32,262,625 shares for the third resolution, number of 32,262,625 shares for the fourth resolution, number of 32,262,625 shares for the fifth resolution, number of 32,262,625 shares for the sixth resolution, number of 32,009,168 shares for the seventh resolution, number of 29,969,313 shares for the eighth resolution, number of 32,262,625 shares for the ninth resolution, number of 31,990,814 shares for the tenth resolution, number of 31,100,336 shares for the eleventh resolution) and 2,039,855 votes against the eighth resolution, 18,354 votes against the tenth resolution, 464,303 votes against the eleventh resolution were expressed.

The present meeting decides that the above amendments shall come into force on 12 December 2014.

H. There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: F. MOREAU, S. MINETTE, C. HASSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61595. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000089/168.

(140235170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Almet E&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 38, rue Van der Meulen.

R.C.S. Luxembourg B 158.874.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Andriy LAVROV, engineer, born on April 26 th , 1984, in Kharkiv, Ukraine, residing professionally at L-2152 Luxembourg, 38, rue Van der Meulen, represented by Mr. Gaetan HERTZ, accountant, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on November 21 st , 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole shareholder of ALMET E&S S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2152 Luxembourg, 38, rue Van der Meulen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.874, incorporated pursuant to a notarial deed on the 9 th day of February, 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 950 of the 10 th day of May, 2011. The articles of incorporation haven't been amended since then.
 - The sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

It is resolved, according to article 18 of the Company's articles of association, to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the «Company Liquidation»).

It is resolved that further to the Company Liquidation and according to the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), the mandate of the managers of the Company is terminated.

Second resolution

It is resolved, according to article 18 of the Company's articles of association, to appoint as the liquidator of the Company Mr. Andriy LAVROV, engineer, born on April 26 th, 1984, in Kharkiv, Ukraine, residing professionally at L-2152 Luxembourg, 38, rue Van der Meulen.

Third resolution

It is resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall be fully empowered by articles 144 to 151 of the Law.

He will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the sole shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

He can accomplish any act provided for in article 144 and 145 of the Law without having the prior approval of the sole shareholder of the Company.

He can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.



The Liquidators shall draw up the financial accounts relating to the Company Liquidation as well as the annual accounts of the financial year closed as at 31 December 2014, including the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts.

He can freely delegate, under their own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Fourth resolution

It is resolved to give full discharge, up to this date, to the manager of the Company for the accomplishment of their mandate, unless if the Company's Liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euros (1,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARIJ

Monsieur Andriy LAVROV, ingénieur, né à Kharkiv (Ukraine), le 26 avril 1984 demeurant à L-2152 Luxembourg, 38, rue Van der Meulen,

ici représenté par Monsieur Gaetan HERTZ, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2014, à Luxembourg, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule associé de ALMET E&S S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Rue Van Der Meulen, L-2152 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.874, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C luxembourgeois, Recueil des Sociétés et Associations numéro 950 du 10 mai 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.
 - L'Associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé, conformément à l'article 18 des statuts de la Société, de prononcer la liquidation volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

Il est décidé qu'en raison de la Liquidation de la Société et conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le mandat des gérants de la Société a cessé.

Deuxième résolution

Il est décidé, conformément à l'article 18 des statuts de la Société, de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Andriy LAVROV, ingénieur, né à Kharkiv (Ukraine), le 26 avril 1984 demeurant à L-2152 Luxembourg, 38, rue Van der Meulen, (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Il sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'associé unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 144 et 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'associé unique de la Société.

Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.



Le Liquidateur établira les comptes financiers relatifs à la Liquidation de la Société ainsi que les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2014, incluant l'inventaire, le bilan et les comptes de profits et pertes.

Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, une partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs mandataires.

Quatrième résolution

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes commises au cours de l'exécution de son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande du comparant, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. HERTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62316. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009475/118.

(150011144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

W.P. Stewart Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.925.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of Shareholders of W.P. Stewart Fund Management S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a Société Anonyme having its registered office in L-2453 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 110 925) incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch on 4 th October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 19 January 2006, number 127.

The meeting was presided by Wai Cheung, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Carl Hasse, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. That attendance list and the proxies of the represented shareholders signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with these minutes.
- II. It appears from the attendance list that twenty thousand (20,000) out of twenty thousand (20,000) shares in issue are represented at the meeting representing 100% of the share capital of the Company.
- III. The shareholders represented declared that they considered themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting, and thus waived any and all procedures of convening.
- IV. That, as a result of the foregoing, the quorum requirements for voting the items on the agenda are attained and that, as a result, the present meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.
- V. The present meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the following agenda:



- 1. To resolve upon the liquidation of the Company.
- 2. If item 1 is approved, to appoint Mr. Bertrand Reimmel and Mr. Silvio Cruz as liquidators of the Company and to determine their powers and remuneration.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously decides to put the Company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting unanimously appoints Mr Bertrand Reimmel and Mr Silvio Cruz (hereafter the "Board of Liquidators"), as liquidators of the Company.

The Board of Liquidators is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Board of Liquidators will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where such authorisation would be required.

The Board of Liquidators is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Board of Liquidators is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Board of Liquidators is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Board of Liquidators shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme W.P. Stewart Fund Management S.A. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 110 925), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 19 janvier 2006, numéro 127.

L'assemblée est présidée par Wai Cheung, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et scrutateur Carl Hass, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le Notaire d'acter que:

- I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II. Il résulte de ladite liste de présence que vingt mille (20.000) actions en émission sont représentées à l'assemblée représentant 100% du capital social de la Société.
- III. Les actionnaires représentés ont déclaré qu'ils se considèrent comme ayant été dûment convoqués à l'assemblée générale des actionnaires et avoir été dûment informés de l'ordre du jour avant cette assemblée, et ont renoncé à toute procédure de convocation.
- IV. En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.



- V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Décider la liquidation de la Société.
- 2. Si le point 1. est approuvé, nommer M. Bertrand Reimmel et M. Silvio Cruz en qualité de liquidateurs et déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de mettre la Société en liquidation à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité de liquidateurs de la Société Monsieur Bertrand Reimmel et Monsieur Silvio Cruz (ci-après le "Conseil de Liquidation").

Le Conseil de Liquidation a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"). Le Conseil de Liquidation peut accomplir tout acte prévu à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Conseil de Liquidation peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Conseil de Liquidation est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société.

Le Conseil de Liquidation est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le Conseil de Liquidation a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation soit effectué par le réviseur d'entreprises autorisé de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: W. CHEUNG, C. HASSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63025. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011015/123.

(150011824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Orbis Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 173.220.

L'an deux mille quinze, le sept janvier.

Par devant, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ORBIS EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.220 (la Société).

La Société a été constituée au Grand-Duché du Luxembourg suivant acte reçu en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 340 de 1996, dont le siège social a été transféré du Luxembourg aux Îles Marshall suivant acte reçu le 31 mars 2007, publié au dit Mémorial C, Numéro 1608 du 31 juillet 2007 et dont le siège a été transféré en dernier lieu au Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 novembre 2012, publié au dit Mémorial C, numéro 142 du 21 janvier 2013.



L'Assemblée est présidée par Koen Van Huynegem, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire Nico Patteet, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

L'Assemblée élit comme scrutateur Nico Patteet, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

- I. Le nom des actionnaires et le nombre d'actions détenues par eux sont inscrits dans une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres de l'Assemblée; cette liste de présence restera annexée à l'original de cet acte.
- II. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est valablement donc constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour en renonçant aux besoins d'une convocation préalable.

L'Assemblée prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf millions cinq cent trente mille huit cent quatre-vingt dix-huit euros (9.530.898,- EUR);
 - 2. Annulation de la valeur nominale des actions de la société;
- 2. Remboursement du montant neuf millions cinq cent trente mille huit cent quatre-vingt dix-huit euros (9.530.898,-EUR) sans procéder à l'annulation des actions de la société;
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société en vue de refléter la modification du capital de la Société.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par les actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'annuler la valeur nominale des actions de la société de sorte que le capital est désormais représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf millions cinq cent trente mille huit cent quatre-vingt dix-huit euros (9.530.898,- EUR) pour le diminuer de son montant actuel de seize millions d'euros (16.000.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de six millions quatre cent soixante-neuf mille cent deux euros (6.469.102,- EUR) sans procéder à l'annulation des actions de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé de procéder au remboursement du montant de neuf millions cinq cent trente mille huit cent quatre-vingt dix-huit euros (9.530.898,- EUR) par des liquidités et/ou par l'attribution d'un portefeuille d'actions, d'obligations et autres à l'actionnaire unique de la Société.

Il doit être noté qu'en conformité avec l'article 69.2 de la Loi, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de délibération peuvent, dans les trente (30) jours à compter de cette publication demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société.

En conformité avec l'article 69.3 de la Loi, aucun paiement ne pourra être effectué au profit des actionnaires, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à six millions quatre cent soixante-neuf mille cent deux euros (6.469.102,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Suit la version anglaise de cet article:

« **Art. 5.1.** The subscribed share capital is set at six million four hundred sixty-nine thousand one hundred two euro (EUR 6.469.102.-) consisting of one thousand two hundred fifty (1.250) shares with no par value.»



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête en début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VAN HUYNEGEM, PATTEET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 janvier 2015 Relation: LAC / 2015 / 423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012915/80.

(150015292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Vaudoise Assurances Fund SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 191.800.

Rectificatif du dépôt L140202569 déposé le 14/11/2014

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- 1.- Mrs Gaëlle Schneider, avocet, professionally residing in Luxembourg
- 2.- Mrs Mélanie Martin, jurist, professionally residing in Luxembourg
- 3.- Mr Francesco Pastorini, director, professionally residing in Luxembourg, here represented by Mrs Mélanie Martin, prenamed, by virtue of a proxy given in Genève on 11 December 2014, here attached.

The appearing parties acted as chairman, secretary and scrutineer as well as proxyholders of the shareholders at the extraordinary general meeting of shareholders of UNI-HEDGE VAUDOISE I LIMITED (the "Company"), a non-cellular company limited by shares and registered in Guernsey and having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, now denominated Vaudoise Assurances Fund SA, SICAV-SIF, held before the undersigned notary on 25 September 2014, registered in Luxembourg A.C. on 2 October 2014, Relation:LAC/2014/45975, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 3708 of 4 December 2014, and registered with the Trade and Company Register in Luxembourg on 14 November 2014 L140202569.

The extraordinary general meeting of 25 September 2014, decided inter alia to transfer the registered office to the Grand Duchy of Luxembourg by way of continuation, i.e. without interruption of its legal personality, as a Luxembourg company with limited liability (société anonyme) with variable capital qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to Luxembourg law and in particular the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended and to change the name to Vaudoise Assurances Fund S.A.,SICAV-SIF.

The meeting decided in the tenth resolution that the registered office of the Company is set at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg until 19 October 2014 and at 6, rue Lou Hemmer L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as from 20 October 2014.

Later verifications however evidenced that inadvertently is has been omitted to amend with effect as 20 October 2014 Article 4 of the Articles of Incorporations accordingly.

The tenth resolution shall therefore be rectified so as to read as follows:

Tenth resolution

The general meeting decides that the registered office of the Company is set at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg until 19 October 2014 and at 6, rue Lou Hemmer L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as from 20 October 2014, and to amend the two first paragraphs of Article 4 of the Articles of Incorporation so as to read as follows with effect as of 20 October 2014:

"Art. 4. Registered office. The registered office of the Company shall be in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors (the "Board").

The Board is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Niederanven and, to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. MARTIN, G. SCHNEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62991. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012438/55.

(150013603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

S.u.P. Premium IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.933.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am fünfzehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind die

Aktionäre der Aktiengesellschaft in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital strukturiert als spezialisierter Investmentfonds "S.u.P. Premium IV", mit Sitz in Strassen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 132933, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 17. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2546 vom 9. November 2007. Die Satzung wurde zuletzt abeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2157 vom 14. August 2014.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Vera Augsdörfer, Bankangestellte, geschäftsansässig in Strassen, 4, rue Thomas Edison, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Protokollführerin und die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Michelle Pauly, Bankangestellte, geschäftsansässig in Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

- I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.
- II.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche sich im Umlauf befindenden Aktien bei der außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, sodass die Generalversammlung regelrecht zusammengesetzt ist und über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt sind, beschließen kann.
 - III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

Anpassung desArtikels 5 Punkt 8 der Satzung:

"Kredite zu Lasten des Fondsvermögens dürfen kurzfristig bis zu einer Höhe von 30% des Netto-Teilvermögens aufgenommen werden."

Die Änderung tritt mit Wirkung zum 15. Dezember 2014 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft kostenlos erhältich.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 5 Punkt 8 der Satzung wie folgt abzändern:

" **8.** Kredite zu Lasten des Fondsvermögens dürfen kurzfristig bis zu einer Höhe von 30% des Netto-Teilvermögens aufgenommen werden."

Die Änderung tritt mit Wirkung zum 15. Dezember 2014 in Kraft.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.



Gezeichnet: V. AUGSDÖRFER, M. PAULY und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60765. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 29. Dezember 2014. Référence de publication: 2014208510/52.

(140232550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Certiway, Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 193.135.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of December. Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1. «ISARA INVESTMENTS S.A.» having its registered office at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (R.C.S. Luxembourg B 157.277), and
- 2. Mr. Eric BLOT-LEFEVRE, Director, born on April 4 th , 1950 in Saint Adresse (France), residing at 23 Avenue du Lieutel, F-78490 GALLUIS, (France),

both here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to state the following Articles of Incorporation of a société anonyme which declare to be incorporated between themselves.

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Object

- **Art. 1.** There is hereby established a public limited company under the name of "CERTIWAY" (hereinafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present articles of incorporation (hereinafter the "Articles").
 - Art. 2. The registered office of the Company is established on the territory of the commune of Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the board of directors or to another municipality by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

- **Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The Company aims to be the provider of services and Interoperability Certification for document correspondence with electronical probative value.

The Company wants to ensure the rating of the probative value of Identities and documentaries exchange, revocation lists (attributes of trust, money orders, electronic signature certificates issued by certification authorities, inter-change agreement) compliance rules set in document repositories established by professional groups or communities, and lists of certified operators for distinct functions of recording/authentication, composition/signature and archiving/communication

The company aims to provide digital networks connecting Confidence in SaaS and Cloud computing parts corresponding to their respective operators, interoperability and resilience of their exchange procedures based on discrepancies.

The company is a trusted third party and Validation accredited for documentaries and bank correspondence with the exception of trade in cash controlled by an instance of proper regulation of the banking system.



The Company may also acquire stakes and interests in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign or business; acquire through participation, subscription, purchase or option, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interests in property as the Company deems appropriate; hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter and participate in financial, commercial and other transactions; to grant to any holding company, subsidiary or affiliate, or any other company belonging to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any support, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third affiliated lender); to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; ask for, register, purchase, or by other means acquire and protect, prolong and renew, Luxembourg or elsewhere any patents, licenses, trademarks, or other intellectual property right to sell, improve, manage, develop, turn to account, exchange, lease, royalty, share of profit or otherwise, and to give them, and to do all other things that may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company may also act as general partner or sponsor, unlimited or limited responsible for all debts and obligations of companies or other similar entities.

In general, the Company may perform all commercial, technical and financial, direct or indirect relationship in all areas described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5.1. Share capital. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-eight thousand euro (38,000.-EUR), divided into thirty-eight thousand (38,000) shares with a nominal value of one euro (1.-EUR) each.

The shares may be in a bearer or registered form, at the discretion of the shareholder, with the exception of those shares required by law to be registered.

The holder may choose to have the shares in the company created in single units or certificates representing several shares.

The Company may repurchase its shares through its free reserves in accordance with the provisions of Article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

The share capital of the Company may be increased or decreased in one or more tranches by a decision of the General Meeting of Shareholders adopted in accordance with the provisions applicable to the change of the statutes

Art. 5.2. Pre-emption right. In case one or several shareholders decide to sell the shares he owns to a non-shareholder party (third party), the other shareholders have a preferential right to subscribe for the shares to be sold. Seller have to inform and notify the board of directors and the other shareholders by registered mail with special delivery receipt, containing an option to subscribe the number of shares pro-rata to their existing shareholding after deduction of the shares that are proposed for the sale. The shareholders have thirty (30) clear days to accept the option by a registered letter with special delivery receipt with a copy to be provided to the board of directors. If one of the non-selling shareholders does not wish to accept the option to subscribe, the other shareholders have the right to increase their options on a pro rata basis.

The shareholders are supposed to have concluded between them a shareholder agreement which will determine the pre-emption price and all other items in connection with the acquisition of the seller's shares. If such shareholder agreement does not exist, the pre-emption price will be determined as follow. Option price is equal to the net accounting value of the equity of the Company, after deduction of the legal reserves, deduction of the reserves declared as non-available and of subordinated financings if they are pointed out in the equity.

The transfer of shares becomes effective and the cession is perfect, ready for being written in the book of the share-holder register, as soon as the shareholder purchasing the shares will provide the proof of his payment, even if the shareholder seller did not participate by his signature.

In relation to the shares which were not acquired by pre-emption, the shareholder which intends to sale his shares is entitled to withdraw his offer. He can then propose the sale of his shares to a third purchaser.

If the offer is not withdrawn, on the same conditions and on the same price as the one who is determined in the above paragraphs, the general meeting of shareholders can either decides a reduction of the issued share capital or the buyback these shares.

If there is a joint ownership between heirs these are required to indicate a common deputy to represent them for the duration of this one. Looking forward to this nomination the board of directors is entitled to suspend right to vote as well as the dividend distribution in relation to these joint owned shares.

The general meeting of the shareholders is held without being subjected to a quorum of presences. The agreement is granted by the simple majority of the shares present or represented for heirs or for the spouse and by the qualified majority of the two thirds when it is about third purchasers.

If the Company does not share its decision in the month following the receipt by the board of directors of the letter carrying conscription to obtain the agreement, the consent of the Company to the transfer or sale is regarded as granted without other conditions.



Art. 6. Capital increase. The authorised and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Title III. - General meeting of shareholders

- **Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- **Art. 8.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held at the Company's registered office or at such other place as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Tuesday of May of each year at 11.00 a.m.

If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 10. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within twenty days if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten per cent (10%) of the shares of the Company request so, provided they make a written demand and detail the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten per cent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request to the Company not later than five (5) days prior to the meeting concerned.

The convening notices shall mention the agenda of the meeting.

All the shares being issued in registered form, the convening notices have to be addressed individually to each share-holder by means of registered mail.

Art. 11. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 12. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital either is present or represented.

If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast.

- **Art. 13.** Both the nationality of the Company and the commitments of its shareholders may only be increased with the unanimous consent of all the shareholders and bondholders.
- **Art. 14.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are either present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint a scrutineer, who may be a shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the president, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder having requested to do so.

Title IV. - Management

Art. 15. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three



members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company.

The term and the remuneration of directors are determined by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 16. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened upon the request of any two (2) directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors of any category.

The board of directors can only validly debate and take decisions if two (2) members are present or represented. If a quorum is not reached, a second meeting of the Board shall be convened to deliberate validly at least half of board members will be present.

Any decision taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a physical meeting of the board of directors. Such resolutions may be documented either in a single document or in several separate documents having the same content.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 17. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

The Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the director or the board of directors,
- 2. These accounts show a profit (after allocation to the legal reserve and statutory reserve but including the profits carried forward or any amount transferred to an extraordinary reserve,
 - 3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of directors,
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 18.** The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors.
- **Art. 19.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 20.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by any directors delegated for this purpose.
- Art. 21. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or any officer of the Company has



a personal and opposite interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of, such other company or entity.

Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or entity, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the shareholder(s) or to the next general meeting of shareholders.

Title V. - Audit

Art. 22. The supervisory auditors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 24. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders taken in accordance with the quorum and majority requirements to modify these Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Title VIII. - General provisions

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory disposition

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2014.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The thirty-eight thousand (38,000) shares have been subscribed as follows:

1. "ISARA INVESTMENTS S.A.", prenamed	3, 4 20
2. M. Eric BLOT-LEFEVRE, prenamed	34,580
Total:	38,000

All the shares have been fully paid-up by payments in cash to the extent of one hundred per one hundred (100%), so that the amount of thirty-eight thousand euro (38,000-EUR) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).



Resolutions of the shareholders:

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, immediately took the following resolutions:

- 1.- The following have been elected as directors, their terms of office expiring at the General Meeting of the year 2020:
- Mr Daniel OUDRAR, director of companies, born on March 30 $^{\rm th}$, 1958 in Metz (France), residing at 18, rue Saint Remy F-57100 Thionville (France);
 - Mr. Eric BLOT-LEFEVRE, prenamed; and
- Mr Patrice SAMBOU, Managing Director, born on July 5 th , 1971 in Saint Maurice (France), residing 1 Ruelle de la Messe, F-60460 PRECY SUR OISE (France).
- 2 The following has been appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes), his term of office expiring at the General Meeting of the year 2020:
- "DMS & Associés S.à r.l." having its registered office at 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 46.477).
 - 3.- The registered office of the company is established at 7, Rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. «Isara Investments S.A.» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (R.C.S. Luxembourg B 157.277), et
- 2. Mr. Eric BLOT-LEFEVRE, administrateur de sociétés, né le 4 avril 1950 à Saint Adresse (France), demeurant au 23 Avenue du Lieutel, F-78490 GALLUIS, (France),

tous les deux (2) ici représentés par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont demandé au notaire de constater par acte notarié les statuts constituant la société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet social

- **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CERTIWAY» (ci-après la Société), soumise aux lois régissant ces entités et en particulier aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).
 - Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration ou sur le territoire d'une autre commune par une résolution prise lors d'une assemblée extraordinaire des associés, selon les modalités requises par les textes légaux applicables.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège social et l'étranger, ont eu lieu ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Des bureaux et des succursales peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. La Société a pour ambition d'être le prestataire de Services de Certification et d'Interopérabilité pour la correspondance documentaire à Valeur probante électronique.

La Société veut assurer la notation de la Valeur probante des Identités et des Correspondances documentaires, des listes de révocation (attributs de confiance, mandats, certificats de signature électronique délivrés par les autorités de certification, convention inter-change), des règles de conformité stipulées dans les référentiels documentaires établis par catégories professionnelles ou par communautés, et des listes d'opérateurs accrédités pour les fonctions distinctes d'enregistrement/authentification, de composition/signature et d'archivage/communication.

La société a pour objectif d'assurer aux réseaux de Confiance numérique reliant en SaaS et Cloud computing les parties en correspondance à leurs opérateurs respectifs, leur interopérabilité et la résilience de leurs procédures d'échanges en fonction des anomalies constatées.

La société est un Tiers de Confiance et de Validation accrédité pour les correspondances documentaires et bancaires à l'exception des échanges en numéraires contrôlés par une instance de régulation propre au système bancaire.

La Société peut également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou des entreprises; acquérir par voie de participation, de souscription, d'achat ou d'options, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres biens, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié; détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la Société jugera appropriées, et en particulier des actions ou des titres d'une entreprise qui achète le même; pour conclure et participer à des transactions financières, commerciales et autres; pour accorder à toute société holding, filiale ou filiale, ou toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (le «Affiliés») tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas,, même en faveur d'un prêteur tiers des affiliés); pour emprunter et de lever des fonds de quelque manière et pour garantir le remboursement de toute somme empruntée; pour demander, inscrivez-vous, l'achat, ou par d'autres moyens d'acquérir et de protéger, de prolonger et de renouveler, au Luxembourg ou ailleurs toute brevets, licences, marques de commerce, ou tout autre droit de propriété intellectuelle, de vendre, améliorer, gérer, développent, tourner à compte, échanger, mettre en location, redevance, la part des bénéfices ou autrement, et de leur accorder et, pour faire toutes les autres choses qui peuvent apparaître à la Société d'être accessoires ou propices à la réalisation des objets cidessus ou l'un d'eux.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés ou autres structures sociétaires similaires.

D'une manière générale, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5.1. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-huit mille euros (38.000,- EUR), divisée en trente-huit mille (38.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5.2. Droit de préemption.

1) Les actionnaires jouissent entre eux d'un droit de préemption réciproque sur toutes actions qu'un des leurs désire vendre à un non actionnaire. Le vendeur notifie son intention au conseil d'administration et aux autres sociétaires par lettre recommandée à la poste avec AR. contenant une option d'acquérir le nombre d'actions qui est proportionnel au nombre d'actions que l'actionnaire possède dans le capital de la Société après déduction des actions qui sont mises en vente. Les actionnaires existants bénéficient d'un délai de trente jours francs pour lever l'option, au moyen d'une lettre recommandée AR avec copie au conseil d'administration. Si un actionnaire existant ne lève pas son option les autres actionnaires sont en droit d'augmenter leur option dans le respect de la même proportionnalité.

Les actionnaires sont présumés avoir conclu entre eux un pacte d'associés qui détermine le prix des préemptions et toutes autres modalités relatives à l'acquisition des actions du vendeur. A défaut d'un tel pacte la préemption s'exerce au prix de la valeur nette comptable des moyens propres de la Société, déduction faite de la réserve légale, des réserves déclarées indisponibles et des financements subordonnés s'ils sont indiqués dans la rubrique des moyens propres. La transmission des actions devient effective et la cession est parfaite, prête pour être inscrite dans le livre des actionnaires dès que l'actionnaire acquéreur aura fourni la preuve de son paiement, même si l'actionnaire vendeur ne participait pas par sa signature.



Relativement aux actions qui n'ont pas été acquises par l'exercice d'une préemption le vendeur est en droit de retirer son offre. Il peut la continuer à un tiers acquéreur.

A défaut d'un tel retrait, aux mêmes conditions et au même prix que celui qui est déterminé dans l'alinéa qui précède l'assemblée générale de la Société peut soit procéder par une réduction du capital social soit racheter les actions restantes comme actions propres.

2) Les actions sont librement transmissibles et cessibles entre actionnaires. Ces actionnaires vendeurs sont tenus d'informer le conseil d'administration de la Société par lettre recommandée de leur intention en indiquant l'identité de ou des actionnaire(s) acquéreur(s).

Les actions passent de plein droit aux héritiers légitimes en ligne directe descendante. En matière successorale la dévolution des actions s'effectue d'après les règles du droit national qui régit la succession, pour autant qu'il n'y existe de violation de l'ordre public luxembourgeois.

S'il existe une indivision entre héritiers ceux-ci sont tenus de désigner un mandataire commun pour les représenter pendant la durée de celle-ci. Dans l'attente de cette nomination le conseil d'administration est en droit de suspendre le droit de vote ainsi que les distributions afférentes aux actions restées en indivision.

3) Tout héritier autre que les héritiers en ligne directe descendante, tout légataire, conjoint ainsi que tout tiers qui désire acquérir des actions de la Société sont tenus de notifier au conseil d'administration une requête aux fins d'obtenir l'agrément des actionnaires. Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale des actionnaires, sans désemparer.

L'assemblée générale des actionnaires siège sans être soumise à un quorum de présences. L'agrément est accordé à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée s'agissant d'héritiers, de légataires ou du conjoint et à la majorité qualifiée des deux tiers quand il s'agit de tiers acquéreurs.

Si la Société n'a pas fait connaître sa décision dans le mois à dater de la réception par le conseil d'administration de la lettre portant réquisition pour obtenir l'agrément, le consentement par la Société à la transmission et à la cession des actions est réputée acquis, sans autres conditions.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts.

Titre III. - Assemblée des actionnaires

- Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit soit au siège social de la Société soit à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de Mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 9. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler. L'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 10. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai de vingt (20) jours, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société.

Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Toutes les actions étant nominatives, les notifications doivent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 11. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimées.



Art. 12. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social (actions présentes ou représentées).

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix valablement exprimées.

- **Art. 13.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.
- **Art. 14.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblés générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire (actionnaire ou non) et les actionnaires nomment un scrutateur (actionnaire ou non). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales annuelles des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale ou par tout actionnaire qui a été requis de le faire.

Titre IV. - Administration

Art. 15. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires qui pourvoira définitivement à l'occupation de ce poste.

La rémunération et la durée des mandats des administrateurs sont fixées par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société venaient à être détenues par un actionnaire unique, la Société pourrait être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs de classes différentes.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si deux administrateurs sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du conseil d'administration sera convoquée qui délibèrera valablement si la moitié au moins des membres du conseil sera présente.

Toute décision doit être prise à majorité simple, des votes exprimés. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Les résolutions circulaires prises par le conseil d'administration ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion physique du conseil d'administration. Les résolutions circulaires doivent être signées par tous les administrateurs et être signées soit sur un document unique soit sur plusieurs documents identiques.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre et s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.



Art. 17. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes (dividende intérimaire) en respectant les dispositions légales et toutes prescriptions légales.

Des acomptes sur dividendes (dividende intérimaire) peuvent distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil d'administration,
- 2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice (après allocation des montants devant être transférés à la réserve légale et de la réserve statutaire et rajout des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire)
 - 3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le conseil d'administration.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.
- **Art. 19.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

- **Art. 20.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou d'un administrateur-délégué à cette fin.
- **Art. 21.** Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entités ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs directeurs ou représentants de la Société y auront un intérêt personnel et opposé ou en sont le (les) directeur(s), actionnaire(s), représentant(s) ou employé(s).

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un directeur ou représentant de la Société qui remplirait en même temps des fonctions de directeur, d'associé, de représentant ou d'employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, en raison de ces relations avec ladite autre société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant aux opérations relatives à un contrat ou à une opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un directeur ou représentant aurait un intérêt personnel et opposé dans une opération de la Société, ledit directeur en avisera le Conseil d'administration et ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote s'agissant de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Directeur seront portés à la connaissance de(s) actionnaire(s) lors de la prochaine assemblée générale.

Titre V. - Surveillance

Art. 22. Le ou les auditeurs seront nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au terme de leur mandat, ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés, ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 24. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cents (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cents (10%) du capital social.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.



Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise en vertu des conditions de quorum et de majorité afin de modifier les statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les titulaires de parts sociales au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de trente-huit mille euros (38.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution, sont estimés à mille cent euros (1.100,- EUR).

Résolutions des actionnaires:

Les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'entièreté du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées administrateurs, leurs mandats expirant à la date de l'assemblée générale devant se tenir en 2020:
- M Daniel OUDRAR, administrateur de société, né le 30 mars 1958 à Metz (France), demeurant au 19, rue Saint Rémy F-57100 Thionville (France);
 - M. Eric BLOT-LEFEVRE, prénommé; et
- Mr Patrice SAMBOU, administrateur de société, né le 5 juillet 1971 à Saint Maurice (France), demeurant au 1 Ruelle de la Messe, F-60460 PRECY SUR OISE (France).
 - 2.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:
 - "DMS & Associés S.à r.l." ayant son siège social au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald (RCS Luxembourg B 46.477).
 - 3.- Le siège social de la Société est fixé au 7, Rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208949/592.

(140233863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.



Cortland Investors II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 193.140.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Cortland Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

represented by Me Alexandre KOCH, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 November 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Cortland Investors II S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of debt and/or equity interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest on a global basis in a variety of instruments issued across the capital structure of issuers operating in a variety of industries and sectors, including, without limitation, in loans, bonds, convertible and asset-backed securities, trade claims and postreorganization and other equity securities and related derivatives.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.



Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.



Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

- **Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any



action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.



The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:



Shareholders		bed number al of shares		
Cortland Holdings II S.à r.l	USD 20,0	20,000	USD 20,000	
Total:	USD 20,0	20,000	USD 20,000	

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at six (6) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Timothy Caflisch, born on the 5 April 1986 in Washington (USA), professionally residing at 555 California Street, 50 th Fl. San Francisco, CA 94104 (United States of America) as Class A Manager;
- Mr Jeffrey Smith, born on the 14 Mars 1976 in Massachusetts (USA), professionally residing at 555 California Street, 50 th Fl. San Francisco, CA 94104 (United States of America) as Class A Manager;
- Mr Amos Ouattara, born on the 21 April 1983 in Bouake (Côte d'Ivoire), professionally residing at 68 Pall Mall, 3 rd Fl. London, GB-SW1Y 5ES (Great Britain) as Class A Manager;
- Wolfgang Dr Zettel, born on the 15 November 1962 in Konstanz (Germany), professionally residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager;
- Mr Stefan Lambert, born on the 08 January 1964 in Trier (Germany), professionally residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager; and
- Mr Thomas Weber, born on the 24 August 1981 in Trier (Germany), professionally residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Cortland Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représenté par Me Alexandre KOCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 novembre 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:



Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Cortland Investors II S.à.r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations sous forme de dette ou d'intérêts en capital dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir à l'échelle mondiale dans une variété d'instruments émis à travers la structure de capital des émetteurs opérant dans une variété d'industries et de secteurs, y compris, sans limitation, dans des prêts, des obligations, des titres convertibles et adossés à des actifs, créances commerciales et post réorganisation et autres titres de participation et dérivés connexes.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.



La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

- Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie R

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.



Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.



Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 10:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.



Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit		montant libéré
Cortland Holdings II S.à r.l.	USD 20.000	20.000	USD 20.000
Total:	USD 20.000	20.000	USD 20.000

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).



Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à six (6) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Mr Timothy Caflisch, né le 05 avril 1986 à Washington (USA), ayant sa résidence professionnelle au 555 California Street, 50 th Fl. San Francisco, CA 94104 (Etats-Unis d'Amérique) en tant que gérant de catégorie A;
- Mr Jeffrey Smith, né le 14 mars 1976 à Massachusetts (USA), ayant sa résidence professionnelle au 555 California Street, 50 th Fl. San Francisco, CA 94104 (Etats-Unis d'Amérique) en tant que gérant de catégorie A;
- Mr Amos Ouattara, né le 21 avril 1983 à Bouake (Côte d'Ivoire), ayant sa résidence professionnelle au 68 Pall Mall, 3 rd Fl. Londres, GB-SW1Y 5ES (Grande Bretagne) en tant que gérant de catégorie A;
- Mr Wolfgang Dr Zettel, né le 15 novembre 1962 à Konstanz (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B;
- Mr Stefan Lambert, né le 08 janvier 1964 à Trèves (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B; et
- Mr Thomas Weber, né le 24 août 1981 à Trèves (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en tant que gérant de catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. KOCH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15497. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208927/625.

(140233952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Calama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 50.029.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit italien ADICONSULT S.r.l., ayant son siège social en Italie, Strada Cairoli n°23 - 43121 Parme, inscrite à la «Camera di Commercio Industria e Agricoltura di Parma» sous le n° 00336870340.

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:



- I.- Que la société anonyme CALAMA S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 50.029 (NIN 2005 2224 749) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 210 du 13 mai 1995 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:
- suivant acte reçu par le même notaire Camille HELLINCKX en date du 19 novembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 17 février 1997,
- suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 263 du 6 février 2006.
- II.- Que le capital de la société s'élève à trois cent vingt-deux mille Euros (EUR 322.000.-), représenté par trois mille deux cent vingt (3.220) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.
 - III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.
- IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société CALAMA S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société CALAMA S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit italien ADICONSULT S.r.l., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société CALAMA S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions:
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel;
 - pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
 - le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208937/58.

(140234660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Cheming International Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.126.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze.

Le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CHEMING INTERNATIONAL SERVICE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67126, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 53 du 29 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 2 août 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 48 du 10 janvier 2002,



mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1086 du 23 mai 2011.

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Décision de payer éventuellement un boni de liquidation;
- 3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur concernant toute responsabilité ultérieure.
- 4. Conservation des livres et documents de la société.
- 5. Clôture de la liquidation.
- 6. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du commissaire-vérificateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la liquidation ne donne lieu à aucun paiement d'un éventuel boni de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.625,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2014. Relation GRE/2014/5173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014208953/74.

(140233829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Asport s.à.r.l. et Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 95.943.

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Madame Mariette WICKLER, employée privée, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 7, Rue Prince Guillaume.
- 2. Madame Christianne WICKLER, commerçante, née le 21 février 1960 à Diekirch, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 34, Route d'Ettelbruck, ici représentée par Madame Mariette WICKLER, prénommée, en vue d'une procuration sousseing privé.
- 3. ASPORT s.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008 Z.l. Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 95.942, ici représentée Madame Mariette WICKLER, prénommée, en vue d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- I.- Lesquels comparants, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «ASPORT s.à r.l. et Cie», une société en commandite simple avec siège social à L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008 Z.l. Walebroch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.943, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, alors notaire de résidence à Rédange-Attert, en date du 19 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 15 octobre 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 27 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3361 en l'année 1994. (ci-après la "Société").
- II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille euros (EUR 12.000,-), divisé en quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, et appartenant à l'associé prénommé comme suit:

- ASPORT s.à r.l., prénommée,

Cent vingt parts sociales	120
- Madame Christiane WICKLER, prénommée,	
Soixante parts sociales	60
- Madame Mariette WICKLER, prénommée,	
Trois cents parts	300
TOTAL: quatre cent quatre-vingts parts sociales	480

III.- Les comparants, étant les seuls associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination de Madame Mariette WICKLER, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3. Divers.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les associés décident la dissolution anticipée de la Société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

- Madame Mariette WICKLER, employée privée, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 7, Rue Prince Guillaume



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. WICKLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16853. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000053/72.

(140235199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Asport s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 95.942.

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Madame Mariette WICKLER, employée privée, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 7, Rue Prince Guillaume.
- 2. Madame Christianne WICKLER, commerçante, née le 21 février 1960 à Diekirch, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 34, Route d'Ettelbruck, ici représentée par Madame Mariette WICKLER, prénommée, en vue d'une procuration sousseing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- I.- Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «ASPORT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008 Z.I. Walebroch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.942, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, alors notaire de résidence à Rédange-Attert, en date du 19 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 16 octobre 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 11 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 en l'année 1992. (ci-après la "Société").
- II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-), divisé en cinq cent dix (510) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, et appartenant à l'associé prénommé comme suit:
 - Madame Christiane WICKLER, prénommée,

Deux cent trente parts sociales	. 230
- Madame Mariette WICKLER, prénommée,	
Deux cent quatre-vingts parts sociales	. 280
TOTAL: Cing cent dix parts sociales	510



III.- Les comparants, étant les seuls associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination de Madame Mariette WICKLER comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3. Divers.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les associés décident la dissolution anticipée de la Société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

- Madame Mariette WICKLER, employée privée, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 7, Rue Prince Guillaume Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. WICKLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16854. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000052/68.

(140235360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg («Luxembourg»)),

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires commandités et commanditaires de GPI Invest, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, en date du 27 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 22 avril 2004, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-99.452 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 27 juin 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2424 du 9 septembre 2014.



L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe VAUTHIER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur,

qui a désigné comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1 Conversion de deux actions de catégorie A actuellement détenues par GPI en actions de catégorie B.
- 2 Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
- 3 Divers.
- (ii) Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée prend les résolutions suivantes, chaque fois à l'unanimité des voix, et avec l'accord du Gérant unique actuel de la Société, GPI, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-81.914 («GPI»):

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir en actions de catégorie B deux actions de catégorie A actuellement détenues par GPI, et numérotées 2 et 3.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6, alinéas 1 ^{er} et 2, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante.

«La Société a un capital souscrit de cinquante-deux millions trois cent cinquante-trois mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 52.353.084,-), représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt-seize (2.496) actions de catégorie A, sans désignation de valeur nominale, qui doivent être détenues par un ou plusieurs actionnaire(s)-commanditaire(s), et deux (2) actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale, qui doivent être détenues par un ou plusieurs actionnaire(s)-commandité(s). Les actions de la Société peuvent être divisées en coupures dans la limite du dixième d'une action.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf disposition contraire des présents statuts ou de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VAUTHIER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59153. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205654/69.

(140229865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck